

02/N: A297



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION

Phnom Penh, le 25 septembre 2009

S.E. Sim Ka
Sénateur



Excellence,

Dans le cadre de l'instruction en cours contre Nuon Chea, Ieng Sary, Khieu Samphan et autres, des chefs de crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève du 12 août 1949, il y a lieu de procéder à votre audition en qualité de témoin, au vu notamment de vos déclarations antérieures (en particulier, celles que vous aviez faites lors d'une interview accordée à un chercheur, le 7 août 1990).

Cet acte d'instruction doit être organisé dans le respect des formalités procédurales qui s'imposent aux co-juges d'instruction (c'est-à-dire dans les locaux des CETC et évidemment à huis clos). A cette fin, vous trouverez ci-joint une convocation officielle. Je précise que la date mentionnée sur cette convocation n'est qu'indicative. Si, en raison de vos obligations, vous êtes dans l'impossibilité de vous libérer le jour prévu, je vous invite à prendre contact avec le greffier du Bureau des co-juges d'instruction dans les jours qui viennent afin d'arrêter une autre date.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.


ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):
..... 29 / 09 / 2009

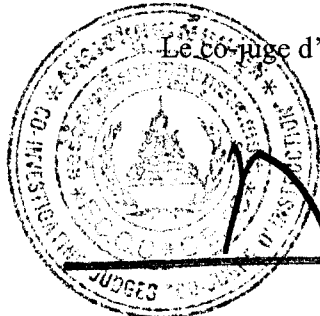
ម៉ោង (Time/Heure) : 14:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: CA Fey

Le co-juge d'instruction



Marcel Lemonde



ឯកសារបានផ្តល់ដោយមន្ត្រីស្របច្បាប់
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date /Date de certification):
..... 29 / 09 / 2009

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé du dossier: CA Fey

